

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 11 fr.; Un an, 22 fr.

CONCOURS NATIONAL DE TIR

PREMIÈRE JOURNÉE

Le Huis-Clos

On n'en finira donc jamais avec tous ces tripoteurs de mélinite ! Ils sont plus collants que des princesses, et leur expulsion n'est pas aisée.

L'affaire de Turpin, Tripoué et des deux autres sous-tripoteurs qui les accompagnaient sur le banc des prévenus devant la correctionnelle est revenue en appel, hier, et se continue. Les débats ne sont contradictoires que pour Tripoué, Fassier et Feuvrier. Turpin a fait défaut. L'intérêt aussi.

Heureusement ce procès, réduit à ses justes proportions par le débat parlementaire, ne passionne plus guère. L'opinion s'est assagie. On admet toujours que ces faiseurs d'émotions qui brochant sur tous les marchés de l'Europe un produit qui, par sa nature et son objet, rentrait dans les secrets d'Etat, soient justement punis, mais on ne s'alarme plus au point de pousser le cri terrible de toutes les paniques, qui couvre parfois toutes les lâchetés : « Nous sommes vendus ! »

Le rôle des complices subalternes est défini, la responsabilité du gouvernement est dégagée par le vote de la Chambre ; reste donc à discuter seulement la condamnation qui a frappé Tripoué et Turpin.

A-t-elle été trop sévère ? Les condamnés ont le droit de le penser. Le public, lui, a trouvé qu'elle était encore trop douce. L'opinion a déploré que la loi ne permit pas d'atteindre plus fortement ceux qui trafiquent de la défense nationale et qui ont essayé — s'ils n'ont pas réussi, ce n'est pas leur faute — de faire profiter l'étranger d'un avantage d'une supériorité militaire susceptible de nous assurer la victoire.

Les condamnés, en formant appel, n'ont donc pas eu l'espoir d'adoucir le premier jugement.

Ils n'ont aucune peine à produire, aucun témoin à faire entendre qui soit capable de prouver qu'il y a eu erreur et qu'on a frappé des innocents.

Ce qu'ils ont cherché, c'est moins une diminution de peine qu'une augmentation de tapage.

Ils ont pensé qu'on n'avait pas assez parlé d'eux. Ils ont réclamé un supplément de publicité. Leur appel n'est qu'un coup de tam-tam en vérité bien inutile.

Aussi peut-on approuver le huis-clos qui a été prononcé.

Dans des procès comme ceux-ci, ce n'est pas tout ce qui a été dit qui est dangereux, c'est ce qui est répété.

Le huis-clos coupe court à des commentaires inutiles ou périlleux tant en France qu'au dehors.

Mais, dira-t-on, ce procès n'est pas tel qu'on se l'était figuré au premier abord.

M. de Freycinet a déclaré à la tribune qu'il n'y avait rien en dans cette affaire qui soit dangereux pour la défense nationale. Pourquoi ne pas laisser les accusés se défendre librement ? Pourquoi ne pas permettre à l'opinion de s'assurer, par ses propres oreilles, que Turpin et Tripoué n'ont nullement causé un danger à l'ordre public ?

La réponse est facile : pour se disculper, pour se donner un beau rôle, est-ce que Turpin et Tripoué hésiteraient, eux surtout, à se livrer aux plus graves critiques soit contre l'administration de la guerre, soit contre nos moyens de défense actuels ? Naturellement, pour Turpin la meilleure mélinite est la mélinite Turpin. Les autres mélinites ne sont que de la camelotte. Cette défense ne serait-

elle pas de nature à répandre la défiance et la démoralisation dans le pays, en même temps qu'elle encouragerait fort ceux à l'intention de qui on prépare les obus à la mélinite ?

Peut-on se fier, pour la discrétion et la mesure en ce qui concerne les secrets intéressant la défense, à ce mercanti sans patrie et sans autre but que le commerce des explosifs qui, sans utilité aucune, a fourni à l'ennemi, dans son livre, les plans, coupes et détails du fameux détonateur de Bourges ?

Quant à Tripoué, pour justifier ses marchandages et ses colportages de pièces et de papiers essentiellement secrets, ne cherchera-t-il pas à jeter le discrédit sur toute notre organisation militaire, et, avec sa connaissance malheureusement très grande des bureaux de la guerre, ne renseignera-t-il pas l'ennemi sur toute notre administration intérieure, sur les détails de cuisine guerrière ?

Et les avocats ? Pour défendre leurs clients, pour se montrer compétents en balistique et en pyrotechnie, ne seraient-ils pas entraînés à pérorer à tort et à travers sur les choses de la défense, tirant parti des insinuations de Tripoué et de Turpin ?

On a sagement agi en empêchant tout ce monde-là de bavarder et en privant la publicité d'un aliment inquiétant.

Le huis-clos ferme la porte à tout adroite malveillant et impressionnable. Il est la moralité même de ce procès.

Il faut, d'ailleurs, s'accoutumer au huis-clos. Bien que le temps soit passé, prétend-on, des mystères politiques, il est certain cependant que si la guerre venait à éclater, on n'irait pas publier la veille les opérations du lendemain, et, sous prétexte de contrôle, ouvrir les tiroirs du ministère de la guerre, en invitant le général ennemi à voir ce qu'il y a dedans.

Tripoué et Turpin n'ont pas été assez punis, en première instance, parce que la loi ne permettait pas qu'ils le fussent davantage. C'est une petite augmentation de peine qui leur est infligée en appel, que ce silence auquel on les réduit. Ces gens ont la trahison bavarde. Ne pouvant leur couper la tête, on fait toujours bien de leur couper la parole.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

A L'OFFICIEL

Paris, 11 juillet.

M. Simonneau, percepteur à Uguine (Saône-et-Loire), est nommé à Brézey-en-Plaine (Côte-d'Or). M. Barret, percepteur à La Clayette (Saône-et-Loire), est nommé à Marigny. M. Minet, percepteur à Palignes (Saône-et-Loire), est nommé à La Clayette. M. d'Héré, percepteur à Saisy (Saône-et-Loire), est nommé à Palignes. M. Koch, fondé de pouvoirs à la recette des finances, est nommé percepteur à Saisy. M. Bosq, percepteur à Saint-Tulhe (Basses-Alpes), est nommé à Orgon (Bouches-du-Rhône).

L'EX-MAIRE DE TOULON

On annonce que M. Fouroux, ex-maire de Toulon, bénéficiera, à l'occasion du 14 juillet, d'une remise de peine.

L'ESCADRE EN BELGIQUE

Dans les cercles politiques belges, on assure que l'escadre française, à son retour de

Russie, viendra saluer le roi Léopold II à Ostende, et que de grandes fêtes seront données à cette occasion.

LES PATRONS CORDONNIERS

Les patrons cordonniers, réunis dans la soirée, ont décidé la fermeture des magasins à huit heures la semaine, et à midi le dimanche.

UN AMI DE LA FRANCE

Paris, 11 juillet.

Un grand nombre de députés français appartenant à toutes les nuances de l'Assemblée sont concertés en vue d'offrir à M. Labouchère, membre du Parlement anglais, un objet d'art en témoignage de leur gratitude pour les marques de sympathie qu'il a données à notre pays durant les dernières discussions soulevées à la Chambre des Communes.

Ce ne doit pas être pour l'honorable représentant de Northampton une preuve que les députés français considèrent qu'en agissant comme il l'a fait, il a voulu préférer les intérêts de notre pays à ceux de n'importe quelle autre nation ; mais ils tiennent à le remercier d'avoir porté dans ce débat un haut sentiment de justice et d'impartialité.

NOMINATIONS ET DÉCORATIONS

Dans l'Etat-major général

Paris, 11 juillet.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot. Sur la proposition de M. de Freycinet, le président a signé un décret aux termes duquel sont promus au grade de général de division les généraux de brigade Zoeger, commandant l'artillerie du X^e corps, Vairague, gouverneur d'Épinal, de Sonnois, commandant la 6^e brigade d'infanterie.

Au grade de général de brigade, les colonels Berliat, chef de la 15^e légion de gendarmerie, de Beisson, du 11^e régiment de dragons, Massiet, du 7^e hussards, d'Aumale, du 27^e d'artillerie ; Marin, du 6^e hussards ; de Peslonau, directeur du génie à Versailles ; de Cabanel, du 35^e d'artillerie ; Callet, du 33^e d'infanterie ; Soanois, du 56^e d'infanterie ; de Monard, du 37^e d'infanterie ; Crétin, chef d'état-major du 3^e corps ; Renouard, attaché à l'état-major de l'armée.

Dans la Légion d'honneur

M. de Freycinet a fait également signer les promotions suivantes dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Sont élevés au grade de grand-officier : les généraux Sarvin de Larcasse, commandant la 24^e division d'infanterie ; de Sandre, commandant la 17^e division ; Heintz, commandant la 17^e division ; et Renaud, commandant la 23^e division.

Sont promus au grade de commandeur : les généraux des Roys, de Verdère, Quenot, Denno, Delorme, Pinel, de Granchamp, Lallemand, d'Elloy, Durmeyer, d'Estremont, du Chambge.

Les colonels : Jotou, Blanchot, Hurstel, Olivier, Kessler et l'intendant militaire Thiéard.

Parmi les croix d'officier accordées par le ministre de la guerre, deux sont décernées à des civils pour services rendus dans les transports militaires et dans l'exploitation technique des chemins de fer. Ces croix sont attribuées à M. Blage, directeur de la compagnie du Midi, et à M. Pader, chef d'exploitation de la compagnie d'Orléans.

Enfin, le président de la République a approuvé la liste des décorations dans la Légion d'honneur, dressée par M. Yves Guyot, ministre des travaux publics.

Cette liste comprend les promotions suivantes :

MM. Leblanc, président du Conseil général des ponts et chaussées, et De la Tournaye, président du comité technique de l'exploita-

tion des chemins de fer, sont promus au grade de commandeur.

MM. Bellon, Bajin, Ricourt, inspecteurs généraux des ponts et chaussées, et M. Bochet, inspecteur général des mines, sont nommés officiers.

Sur la proposition du ministre de la marine, est élevé à la dignité de grand officier, M. Miot, vice-amiral.

Sont promus au grade de commandeur, M. Rocomarine, contre-amiral ; Gallini, capitaine de vaisseau ; Dagay, colonel d'artillerie de marine ; Carlet, directeur des constructions navales.

Au grade d'officier : MM. Peyronnet, Lieutenant, Hennique, de Lesguern, Testard, Le Roy, Delbar, Morleaux, Ponty, Leygue, capitaines de frégates ; Hélio, mécanicien chef, Bertin, lieutenant-colonel d'artillerie de marine ; Domine, colonel d'infanterie de marine ; Dabat, chef de bataillon d'infanterie de marine ; Fréville, ingénieur de 1^{re} classe ; Le Guay, commissaire de marine ; Stefani, chef de bataillon ; Bourru, médecin chef de marine ; Degorez, pharmacien chef ; Bourée, inspecteur de marine.

Suit une liste de 75 chevaliers.

Autour du Parlement

Paris, 11 juillet.

Les Crédits de 1890-1891

La commission du budget s'est réunie ce matin. Lecture a été donnée d'une lettre du ministre des finances demandant à la commission de statuer avant les vacances sur le cahier des crédits supplémentaires distribués ces jours derniers et concernant l'exercice de 1890-1891.

M. Rouvier a demandé également de statuer sur ceux de 1891, considérés comme plus urgents.

La commission sur le rapport de M. Poincaré a voté les crédits supplémentaires de 1890 et 1891, en ce qui concerne le ministère des finances, mais a remis à statuer en ce qui touche le ministère de la guerre n'ayant pas reçu les pièces nécessaires.

Le président de la commission et M. Poincaré ont écrit au ministre de la guerre à ce sujet.

Les bureaux de placement

La commission des bureaux de placement qui s'était prononcée pour l'abrogation du décret de 1852 et contre la liberté du placement, a décidé que les placements seraient faits gratuitement par les syndicats professionnels de patrons ou d'ouvriers, ou par les syndicats mixtes, ou par les municipalités, les sociétés de secours mutuels ou par les mères de compagnons.

Le rapport sera rédigé pendant les vacances et sera soumis à la rentrée.

La loterie de Bessèges

M. Fallières a informé M. de Ramel qu'il acceptait pour samedi sa question sur la loterie de Bessèges.

CHAMBRE

Paris, 11 juillet.

AVANT LA SÉANCE

On s'entretient avec animation dans les couloirs de la Chambre des nombreuses promotions déjà parues dans la Légion d'honneur et surtout de celles qu'on attend du ministère de l'intérieur et qui ne seront connues que lundi.

Quant au travail parlementaire, tout l'intérêt est dans ce qui se passe au sein de la commission.

La distribution comprend la proposition de M. Thellier de Poncheville, portant modification de l'article 65 de la loi

du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Voici son article unique :

« Art. 65. — L'action civile, résultant de crimes, délits et contraventions, prévus par la présente loi, se prescrira, après trois mois révolus, à compter du jour où auront été commis, ou du jour du dernier acte des poursuites s'il en a été fait.

« Toutefois, en matière de diffamation et lorsque le fait diffamatoire sera l'objet d'une instruction judiciaire ou de poursuites contre la personne qui se prétend diffamée, la prescription ne courra pas, tant que l'inscription ne sera pas close et qu'il n'aura pas été statué sur les poursuites.

« La prescription commencée avant l'ouverture de l'instruction ou des poursuites, sera interrompue pendant leur durée. »

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Floquet.

LES FILLES COTONS

La Chambre reprend la discussion du tarif général des douanes (suite des filés cotons).

M. Balsan estime que la modération des droits portés au n° 468, filés coton, serait préférable au régime de l'admission temporaire, en raison des difficultés qui résulteraient de ce régime. C'est pour une différence de 640,000 fr. en plus ou en moins que l'on propose l'admission temporaire. L'orateur espère que le gouvernement se joindra à lui pour soutenir la thèse de la modération.

M. Méline, président de la commission des douanes, dit qu'il se bornera à relever les erreurs de chiffres ; il s'étonne que M. Balsan, après avoir demandé des droits pour l'industrie de la laine, droits dont cette industrie n'avait pas besoin, combatte aujourd'hui les droits sur les filés coton.

M. Lockroy demande de prendre acte de cette déclaration de M. Méline, à savoir que la Chambre vote une protection pour une industrie qui n'en avait pas besoin.

M. Méline reconnaît que l'industrie de la laine est très florissante ; mais c'est grâce à la protection qu'elle s'est développée. L'industrie française de la laine n'a pas de vivants, il n'en est pas de même pour l'industrie de la filature de coton. La Chambre protège la filature de la laine et refuse une protection inférieure à la filature du coton qui, dans sa lutte, rencontre la concurrence si redoutable de l'Angleterre !

M. Audiffred soutient que le droit actuel n'est pas de 10 p. 0/0 mais de 25 p. 0/0. On propose de porter à 33 p. 0/0, c'est-à-dire qu'on frapperait de 33 p. 0/0 la matière du tissage pour l'industrie de Roanne. Cette majoration représenterait une somme de 708,000 francs.

De plus, si la proposition de la commission était adoptée, on arrêterait la consommation intérieure et on tuerait l'exportation.

M. Méline répond que l'industrie de Roanne, que défend M. Audiffred, ne consomme qu'une très faible partie des filés produits en France.

M. Balsan soutient que les propositions de la commission tueraient l'exportation.

M. Raynal dit que le président de la commission des douanes a commis une erreur capitale : il demande des droits pour permettre à la France de résister à un krack possible de l'Angleterre.

Il y a trente ans qu'on annonce le krack et tous les événements lui donnent tort car l'Angleterre s'enrichit tous les jours.

L'honorable M. Méline prétend que la France va être envahie par les filés anglais, c'est une erreur matérielle.

Si on examine les chiffres des importations en France on voit qu'en 1891, la France reçoit moins des filés qu'en 1890. Voilà ce que M. Méline appelle l'inondation des filés étrangers.

à bord du brick, les fugitifs devaient avoir tout le temps de s'en débarrasser, et il eût été imprudent de s'exposer avec une manille entamée au coup de marteau du rondier qui frappait les fers chaque matin à la sortie. Au contraire, la visite ne portait presque jamais sur les maillons qui réunissaient les condamnés. Il suffisait que la chaîne conservât son apparence de solidité, et Coignard se chargea de la scier précisément assez pour que le moindre effort pût la rompre.

La besogne fut terminée bien avant le jour, et Coignard essaya de dormir, mais l'espoir et l'inquiétude le tinrent éveillé malgré lui.

Après cinq ans de désirs dissimulés et de colères contenues, il touchait à la liberté sans savoir qui la lui apportait. L'avis mystérieux ne lui apprenait presque rien.

Rosa avait écrit son nom dans un coin du billet, mais la lettre n'était pas d'elle et l'Espagnole à la mantille n'avait ni sa tournure ni le son de sa voix.

Coignard se persuadait que cette protectrice voilée ne lui était pas inconnue, mais il avait bien de la peine à croire qu'une femme consentit à mettre son dévouement au service de l'amour d'une autre femme.

Saffieri, beaucoup plus calme, le tira de ses rêveries pour lui demander s'il fallait prévenir les camarades avant d'aller à la fatigue. Le moment où les forçats se pressaient tumultueusement à la sortie de la salle offrait une occasion favorable pour donner un mot d'ordre général, et c'était l'heure ordinaire des

Dans ces conditions l'augmentation les droits ne peut se justifier, les filatures sont assez prospères.

Le tissage proteste contre les droits proposés, on proteste à Roanne, à Troyes, à Calais et ces protestations sont légitimes, car les droits de la commission ruinent l'exportation.

Après les observations de MM. Méline et Pallaz, commissaire du gouvernement, la clôture est demandée.

M. le président dit qu'il va mettre aux voix l'amendement Delafosse qui propose des droits supérieurs à ceux de la commission et du gouvernement.

Le commissaire du gouvernement dit que le gouvernement insiste pour le vote des droits proposés par la commission et le gouvernement, mais il considère l'admission temporaire comme la conséquence de ces droits.

M. Méline fait remarquer que l'admission temporaire consistant dans la dispense d'un droit, il faut d'abord voter son droit.

M. Burdeau insiste pour qu'on commence par voter sur l'admission temporaire. C'est une question de loyauté.

M. Méline propose qu'on concilie tous les intérêts en décidant qu'on votera d'abord sur les tarifs, puis sur l'admission temporaire, puis sur l'ensemble.

Cette proposition est adoptée. Le premier paragraphe du n° 368 du tarif, proposé par la commission et le gouvernement est mis aux voix.

Le scrutin donne lieu à une opération de pointage.

Suspension de la Séance

La séance est suspendue à 11 heures 40 et reprise à midi.

Reprise des Débats

Le président fait connaître le résultat du scrutin.

Rejet des Droits

A la majorité de 361 voix contre 247, le premier paragraphe du n° 368 n'est pas adopté.

M. Jules Roche, ministre du commerce, dit que, dans ces conditions, le gouvernement propose de reprendre le tarif primitif du gouvernement, en y introduisant les abaissements contenus dans le tarif qui vient d'être repoussé. Dans cette hypothèse, il n'y aurait qu'à modifier le chiffre du paragraphe 4.

Le président dit que la commission examinera la proposition du gouvernement et fera un rapport à la prochaine séance.

La séance est levée à midi 10.

SÉANCE DU SOIR

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre adopte un projet de loi autorisant le département de l'Ain à s'imposer extraordinairement pour diverses dépenses d'intérêt départemental ; un projet autorisant le département de la Haute-Loire à s'imposer extraordinairement pour le service de la voirie départementale ; un projet autorisant la ville de Clermont-Ferrand à emprunter 640 mille francs. Un projet portant la répartition des fonds de subvention destinés à venir en aide aux départements (Exercice 1892).

LES FILÉS COTON (suite)

Puis la Chambre reprend la suite de la discussion du tarif général des douanes (suite des filés-coton).

M. Pierre Legrand, rapporteur, dit que la commission accepte la nouvelle proposition de M. le ministre de l'agriculture. Mais le tarif, dans la pensée de la commission, est exclusif de toute admission temporaire.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 12 Juillet (68)

Le Forçat Colonel

PAR

Fortuné DU BOISGOBEY

PREMIÈRE PARTIE

C'était tout. Mais, dans l'angle intérieur du papier, Coignard reconnut d'autres caractères presque imperceptibles à force de finesse, il lut ces mots qu'il baissa en pleurant :

« Je vous attends et je vous aime. »

XLVII

Les deux barriques

Après avoir lu, Coignard resta immobile et pensif. Saffieri continuait à faire sentinelle et respectait sa rêverie, car, depuis longtemps, il était habitué à voir son compagnon de chaîne tomber dans de longs accès de mélancolie silencieuse. Il avait remarqué que ces crises suivaient toujours les avis mystérieux venus du dehors, et il était très éloigné de supposer que Coignard méditait encore un projet d'évasion. Il croyait à des regrets de la vie passée, à des chagrins de cœur, à quelque correspondance passion-

née avec une ancienne maîtresse, mais il était convaincu que l'officier devenu forçat était résigné à attendre les effets de la clémence impériale.

Cette fois, en voyant l'agitation violente qui se peignait sur les traits bouleversés de son camarade, Saffieri le prenait en pitié, et se disait tout bas que l'amour était une passion bien déplacée dans un bagne.

Comment cet homme si fort peut-il se chagriner pour de semblables niaiseries ? pensait l'Italien. S'il n'avait pas ses contesses en tête, il y a longtemps qu'il nous aurait tirés d'ici.

Veux-tu t'évader avec moi ? dit tout à coup Coignard, qui semblait sortir d'un rêve.

Saffieri crut presque qu'il devenait fou.

— M'évader ? dit-il en riant, je ne demanderais pas mieux, mais ce n'est pas si commode que ça.

— Je te demande, répéta froidement Coignard, si tu veux t'évader ? Je me charge de tout.

— C'est donc sérieux ce que tu me dis ?

— Tu sais bien que depuis longtemps je ne plaisante plus.

— Mais, dit le Piémontais avec hésitation, c'est que... on arrive encore à se sauver, mais on est toujours repris... et après... les coups de bâton et surtout la prolongation de la peine...

— Il n'y aura ni bastonnade ni prolongation, interrompit Coignard, il y aura la liberté pour toujours, ou bien... Il s'arrêta un instant et regarda Saffieri bien en face.

— ...Ou bien la mort, acheva-t-il d'une voix ferme.

— La mort ! répéta Saffieri étonné, diable ! ça demande réflexion !

L'ancien caporal Piémontais, surpris un coup d'œil méprisant de Coignard et se hâta d'ajouter :

— Mais je ne le crains pas la mort, et si tu me promets que je ne serai jamais repris, je te suivrai les yeux fermés.

— Je te le promets.

— Alors, je suis prêt. Dis-moi ce que j'ai à faire.

— Aujourd'hui, m'aider à scier nos fers. Demain, je t'expliquerai le reste.

— Soier nos fers ! dit Saffieri, qui en revenait à croire que son compagnon perdait la tête. Avec quoi ?

tire de concours. Un vent du nord un peu fort gêne le tir au Grand-Camp; mais dans les stands il se fait peu sentir.

Tout le monde est à son poste. Nous remarquons d'abord le lieutenant-colonel Polonus, directeur du tir de l'armée territoriale; MM. Harent, président de la Société de tir de Lyon, et Billaz, président de la Société de tir de Rhône, tous deux vice-présidents du concours national. Près d'eux, M. Monod, le secrétaire général du concours, à qui il convient de donner les plus vifs éloges pour le zèle qu'il a déployé dans l'organisation de ces fêtes; M. Boullu, secrétaire-adjoint, sous-lieutenant de réserve de chasseurs à pied et à qui revient une bonne part dans l'organisation du tir; enfin les directeurs de tir, le commandant Berthet, MM. Dussuc et Maury; autour d'eux, les membres des divers sous-comités avec leurs décorations blanches, tricolores, bleues, rouges, etc.

L'organisation est irréprochable. Une foule considérable de tireurs est prête à commencer le feu.

Au fond se détache la ligne des buttes du Grand-Camp que le génie a reliées cet hiver par une série de ponts et qui étaient leurs cibles; sur le bord du Rhône, le Stand de la Société de tir de Lyon; à droite, le Stand de la Société de tir de Rhône; tous ces divers pavillons sont unis entre eux par le téléphone et communiquent avec le bâtiment de la Doua, que la cavalerie a érigé et où sont installés les services d'administration du tir et la cantine, qui peut recevoir cinq cents visiteurs à la fois. On dirige le restaurant Monnier. Avec tous ces drapeaux, ces trophées, les bâtiments du tir présentent un aspect si splendide que ne le cède en aucune façon à l'installation du tir de Vincennes.

Enfin le premier coup de feu est tiré; ce sont les Lyonnais qui commencent.

Vient ensuite des tireurs de tous pays; on distingue des Suisses, des Anglais, une délégation de Genève — le Guidon Genevois — puis les délégations militaires du 1^{er} et du 11^e corps d'armée.

Ces délégations se succèdent, par corps, pendant toute la durée du concours.

Nous voyons arriver un sergent avec son fusil soigneusement enveloppé dans du papier. D'autres sous-officiers montrent avec une juste fierté leur poitrine constellée d'épinglettes d'or et d'argent, prix de tir.

Dans un café du boulevard de l'Hippodrome un incident attire notre attention: un individu à mine plus que suspect, à l'accent allemand très prononcé, s'attable près de plusieurs tireurs et essaye de lier conversation avec eux. Mais ceux-ci restent sur la réserve. L'étranger insiste. Alors un des tireurs agacé de cette insistance saisit un siphon d'eau gazeuse et en arrose l'importun qui s'enfuit honteux et rageur en criant: « Sales Français! » Il n'a pas été poursuivi; la leçon était suffisante.

La Matinée

La séance du matin a été des plus intéressantes. Ce devait être une sorte de répétition générale avec costumes et accessoires et tout a fonctionné de suite avec une régularité surprenante, sans soulever la moindre réclamation.

La foule arrive à la Decauville qui, de demi-heure en demi-heure déverse les arrivants; demain il partira tous les quarts d'heure de la place Morand.

On s'entasse sous les grands pavillons qui composent le stand national admirablement disposé pour ces grandes assises patriotiques. Tout est merveilleusement compris et fait grand honneur aux constructeurs et architectes, à côté du dôme central qui domine tout le pas de tir, s'élèvent les pavillons de la direction, du secrétariat, des employés, le pavillon des armes, la salle du rapport, le corps de garde, le buffet, le vestiaire, les cantines.

Tout a été prévu et installé comme par enchantement et fait grand honneur à l'expérience consommée des hommes dévoués qui avant accepté la lourde charge d'organiser le concours.

Midi tonne; car c'est le canon qui sonne les heures.

On se rend à la cantine où nous attend un déjeuner copieux.

Le Premier Toast

A la table d'honneur, le lieutenant-colonel Polonus préside, ayant à ses côtés M. Méron, président de l'Union nationale des sociétés de tir de France; le secrétaire général de l'Union; puis MM. Harent et Billaz, les commandants Mége, Marquer, Roman, enfin toute une série d'excellents tireurs et d'invités.

Au dessert, le lieutenant-colonel Polonus se lève et prend la parole:

Il se félicite d'être le premier à prendre la parole pour l'ouverture du quatrième concours national de tir, et souhaite en termes chaleureux, la bienvenue aux étrangers venus de toutes parts au tir. Il remercie le comité d'organisation du zèle qu'il a déployé et demande l'indulgence des tireurs, si quel qu'imperfection se produisait. Chacun y apportera toute sa bonne volonté, toute son ardeur, et partout on trouvera des coups battant à l'unisson.

En retour, il, nos hôtes emporteront de la ville de Lyon de ses habitants et du concours un excellent souvenir. Ce sera la plus précieuse récompense de notre zèle.

« En terminant, je tiens à porter le premier toast, le plus digne du concours national; je bois à la santé de M. le président de la République française. »

On applaudit à tout rompre.

Un coup de canon annonce la reprise du concours.

De toutes parts, la foule afflue au Grand-Camp, qu'elle envahit.

Le concours promet d'être couronné du plus brillant succès; cette première journée nous en donne l'heureux augure.

Pour finir, un petit incident qui ne manque pas de charme:

Hier est arrivé pour prendre part au tir un brave soldat du 45^e de ligne, nommé Jeannes, qui vient de Laon, où son régiment est en garnison.

Il avait été proclamé, au dernier concours, le meilleur tireur de la garnison et avait le choix d'une récompense. Mais aiguillettes, chaîne, montre, il avait déjà tout gagné au tir. Jeannes demanda bravement au général de Cools, son commandant de corps, une robe pour sa femme. On juge de la surprise du général, qui ne songeait nullement à avoir demander pareille récompense. Mais Jeannes est marié, et il lui voulait faire honneur à sa femme de son prix de tir.

Le général de Cools sourit, et le soir même la robe arrivait à la femme du brave soldat, avec une somme ronde pour fêter en famille le prix de tir.

Souhaitons à Jeannes de remporter à son nouveau prix pour sa femme; il lui fera grand plaisir en faisant aussi honneur à son régiment.

Les prix d'aujourd'hui

Voici les principaux résultats de la journée d'aujourd'hui:

Au revolver libre, M. Faure, de Paris, série de 55 points sur 60.

La première coupe d'arme nationale a été faite pour M. Cahier, de Marseille; à l'arme de précision, par M. Guy de Massiac, de Dijon.

M. Trogher, de Lyon, a fait la première

coupe aux armes libres (catégorie 16) et M. Landry, le premier maximum, au tir Giffard.

Parmi les séries individuelles de l'armée active, signalons celle de M. Roumains, sergent au 140^e, (40 balles, 37 points).

Au tir illuminé, arme nationale, M. Pelot, de Besançon, tient la tête avec 82 points. Notons parmi les tireurs étrangers présents, MM. Villelli, officier d'artillerie de l'armée italienne, des tireurs de Paris, Mostagan, Mezières, Dunkerque, Toulouse, Genève, Amsterdam, etc.

LA FÊTE DE BELLECOUR

Le soir, une foule considérable se pressait sous les marronniers de Bellecour, autour du kiosque de la musique. Le temps splendide qui favorisait la fête attirait tous les promeneurs séduits par le programme alléchant proposé par M. Luigini. Mme Cottet-Mathieu et M. Bonnard, ont été applaudis et rappelés avec enthousiasme.

Mais le grand succès de la soirée a été pour le Gloria Victis cantate patriotique de M. Luigini, exécutée par l'Harmonie lyonnaise, l'Harmonie gauloise, l'Union chorale et la Fanfare lyonnaise.

N'oublions pas la Grande fantasia sur Patrie, exécutée par l'Harmonie du Rhône; la fantasia sur Hérodiade, exécutée par la Fanfare lyonnaise et la grande fantasia sur Carmen, par la Fanfare lyonnaise.

On comprend dès lors le succès bien légitime qu'a obtenu la fête de nuit qui précède aux grands fêtes du concours de tir.

AUJOURD'HUI

Voici le programme de la journée d'aujourd'hui.

A midi et demi, concentration sur la place Bellecour des sociétés de gymnastique, au nombre de quarante.

A une heure, défilé; les sociétés se rendront au Grand-Camp par la rue de la République, le pont Morand et les quais du Parc.

A deux heures, exercices de gymnastique devant les tribunes des courses.

Le programme comprend des mouvements d'ensemble et une série d'exercices variés, qui seront terminés par l'ascension d'un ballon et un lâcher de pigeons.

Prix des places: pesage, 2 francs; tribunes C et D, 1 franc; tribunes E et F et pelouse, 0 fr. 50. Entrées des voitures à la pelouse, 1 franc.

A 4 heures 40, à la gare de Perrache, arrivée des tireurs suisses accompagnant la Bannière fédérale. Les membres de la colonie suisse de Lyon et les tireurs déjà sur place se joindront au cortège.

La bannière fédérale, reçue par les trois sociétés de tir et par la colonie suisse, traversera la ville par la rue de la République et, après avoir salué le consulat suisse, se rendra à l'Hôtel de ville, où M. le maire de Lyon et les autorités feront la réception officielle.

A l'occasion des fêtes du Concours national de tir, la maq. lyonnaise a décidé d'offrir aux maq. étrangers venus à Lyon une réception officielle.

Cette réception aura lieu mercredi 15 courant, au temple de la rue Garibaldi, à huit heures du soir.

Les francs-maçons de Lyon et de la région sont instamment priés d'assister à cette réception que commandent les traditions hospitalières de la maq. lyonnaise, et pour laquelle, afin d'en relever l'éclat, nous convions d'une façon pressante les maçons de la ville et du département appartenant aux autorités constituées.

Le président du Con. des vœux... MICHAUD,

Réceptions des délégations

Voici l'ordre qui a été adopté pour les réceptions, à l'Hôtel de Ville, des délégations de tireurs.

Samedi 12 juillet, 7 heures 1/2 du matin. — Les tireurs de Bourg, présentés par M. Belayssoud, reçus par M. Chambard-Henon, avec le concours de la fanfare de la Société lyonnaise de gymnastique.

9 heures du matin. — Marseille et le midi, présentés par M. L. Prat, président de la Société de tir de Marseille, reçus par M. Harent.

10 heures. — Paris et la région, présentés par M. Brosse, président de la Société de tir de la région parisienne, reçus par M. Nolot.

11 heures. — Société des Volontaires de 1870-1871, présentée par M. Chambard-Henon, reçus par M. Dentevilla.

6 heures du soir. — Tireurs suisses, dont nous parlons plus haut.

Lundi 13 juillet, 9 heures du matin. — Tireurs de Saint-Etienne et de la région, présentés par M. Girodet, reçus par M. Lavigne. Musique fanfare des Touristes lyonnais.

Samedi 18 juillet, 10 heures du matin. — Les Tireurs italiens, présentés par M. le baron Lazzaroni, président de la société de tir de Rome, reçus par M. Méron, président de l'Union nationale des sociétés de tir de France. Musique l'Harmonie municipale.

Dimanche 19 juillet, 10 heures du matin. — Fédération du Nord, présentée par M. Bonpeton-Cadant, reçus par M. Brunot, vice-président de l'Union patriotique du Rhône.

LA FÊTE DU 14 JUILLET

A LYON

Voici le programme général de la Fête nationale à Lyon:

Lundi 13, à quatre heures du soir, inauguration du nouveau pont du Midi; à huit heures, salves d'artillerie; à neuf heures, grande retraite aux flambeaux par la musique municipale, les musiques, tambours et clairons de la garnison.

Itinéraire: place des Terreaux, rue de l'Hôtel-de-Ville, place La Visie, rue de la Barre, pont de la Guillotière, cours Gambetta, avenue de Saxe, cours Morand, place Morand, pont Morand, rue Puits-Gaillot, place de la Comédie, rue Lafont, place des Terreaux.

Mardi 14, à six heures du matin, salves d'artillerie.

A neuf heures, sur la place Bellecour, revue des troupes de la garnison.

A dix heures, à l'Hôtel de ville, salle des Fêtes, distribution solennelle des prix de la Fondation Pléney; l'orchestre du Grand-Théâtre prêtera son concours à cette cérémonie.

A midi, salves d'artillerie.

A deux heures, réunion générale de toutes les sociétés de gymnastique de la ville de Lyon sur la place Bellecour et défilé par la rue de l'Hôtel-de-Ville et la place des Terreaux.

A deux heures également, grandes régates organisées par la Société l'Union Nautique, sur la Saône, entre les ponts du Change et d'Anay, et joutes: 1^o au pont du Change, par l'Union Marinière des Jouteurs de Vaise et de Serin; 2^o à la Quarantaine, par la Société des Jouteurs la Renaissance.

A deux heures, concert-spectacle gratuit au théâtre des Célestins, organisé par la So-

ciété chorale l'Union Gauloise; concert populaire et gratuit au cirque Rancy.

A trois heures, fêtes de gymnastique sur la place Morand, au gymnase militaire de la Croix-Rousse, à Vaise, place de l'Hippodrome à Perrache et à St-Just.

A cinq heures, ascension d'un ballon sur le boulevard de la Croix-Rousse, par les soins du Club aéronautique lyonnais.

De cinq à six heures, concert au kiosque de la place Bellecour, par la musique municipale, dirigée par M. A. Mornay.

A huit heures, salves d'artillerie.

A neuf heures, feu d'artifice, tiré sur le pont Tilsit.

Illumination générale des monuments, édifices publics et de la place Bellecour.

Dimanche 19, à une heure du soir, joutes sur le lac du parc de la Tête-d'Or, par la société des Jouteurs l'Alliance de la Gare-d'Eau et de l'Industrie.

A trois heures, grandes courses vélocipédiques au parc de la Tête-d'Or (autour de la pelouse des ébats), organisée par le Cyclo-phil-Lyonnais.

Le maire de Lyon invite ses concitoyens à pavoiser en l'honneur de la Fête nationale et du IV^e concours national de tir.

Nous publierons demain le programme de chaque arrondissement, ainsi que celui des quartiers.

MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale, en résidence à Lyon, sont invités à assister en tenue à la revue que passera le 14 juillet, à 9 heures du matin, M. le gouverneur militaire de Lyon.

Ces messieurs se formeront sur un rang le long de la Maison-Dorée, face au nord, pendant la revue, puis à droite de l'état-major du gouverneur pendant le défilé.

DANS LES DÉPARTEMENTS

RHONE

Vaucluse. — A 4 heures 1/2 du soir, grand banquet démocratique chez M. Peret, Hôtel du Commerce. Prix: 3 fr. 50, deux bouteilles vin comprises. Une salve d'artillerie annoncera l'entrée du banquet. Le soir, grandes illuminations.

LOIRE

Roanne. — Lundi, 13 juillet. — Distribution extraordinaire de secours aux nécessiteux inscrits aux bureaux de bienfaisance.

A 8 heures 1/2 du soir, deux retraites aux flambeaux: 1^o l'Harmonie roannaise et fanfare des trompettes; 2^o la cavalerie de la rue Mulsant à la place de la Loire; 3^o Avenir musical avec clairons et tambours militaires de la caserne au faubourg de Clermont.

Mardi, 14 juillet. — A 6 heures 1/2 du matin, réveil en fanfare par les trompettes de cavalerie.

A 8 heures 1/2, place de l'Hôtel-de-Ville, revue de la garnison par M. le commandant d'armes.

A 9 heures 1/4, aux promenades, revue et défilé des bataillons scolaires et des sociétés de secours mutuels.

A 11 heures, à l'Hôtel de ville, attribution du legs Augagneur, sous la présidence de M. Laurent, président du tribunal civil.

De 2 à 4 heures du soir, grande joute sur le bassin du canal.

De 4 à 6 heures, place de Saint-Etienne, séance de gymnastique par les Enfants de la Loire et concert par la fanfare de Roanne.

De 5 à 7 heures, faubourg de Clermont, de Mulsant et de Paris, jeux divers, 400 fr. de prix pour chaque faubourg.

De 8 à 9 heures du soir, au kiosque des promenades, concert par l'Harmonie et la Lyre roannaises.

A 9 heures 1/2, feu d'artifice sur le bassin du canal.

A 10 heures, place de l'Hôtel-de-Ville, grand bal de nuit, illumination de l'arcade des places de l'Hôtel-de-Ville, du Marché, Saint-Etienne, de l'avenue du Pont et des monuments publics.

Avis. — La circulation des voitures sera interdite de 8 heures à minuit, carrefour des rues des Bourrasières et de la Côte, rue Nationale au pont du Coteau.

ISERE

Vienne. — A midi précis, banquet d'inauguration du nouveau local du Cercle démocratique, sous la présidence d'honneur de M. Jules Ronjat, procureur général près la cour de cassation, président du conseil général de l'Isère.

MM. Tolain, sénateur de la Seine; Couturier, Edouard Rey, Durand-Savoyat, sénateurs de l'Isère; Lombard, député de la deuxième circonscription de Vienne prendront la parole.

A l'issue du banquet, une conférence sera faite par M. Dequaire, agrégé de philosophie, confère de la Ligue de l'enseignement et de la Mutualité française, sur la « République et les problèmes sociaux ».

La Fanfare de Saint-Martin se fera entendre pendant le banquet.

Voiron. — Dimanche 12 juillet, à 1 h., sous le Mail, grand concours de boules.

Lundi 13, à 9 heures du soir, retraites aux flambeaux par les sociétés musicales de la ville.

Mardi 14. — A 5 heures du matin, salves d'artillerie.

A 7 heures, distribution de secours aux indigents.

A 9 heures, promenade du Mail, revue de la compagnie des sapeurs-pompiers.

A 9 heures 1/2, revue de la société de gymnastique.

A 2 heures du soir, place de la Platière, jeu de la pièce enchantée.

A 2 heures, place de l'Hôtel-de-Ville, ascension d'une mongolfière.

A 2 heures 1/2, promenade des Marronniers, exercices de gymnastique et intermèdes de chant par les élèves de l'école primaire.

A 9 heures 1/2, place Saint-Pierre, concert par la musique de l'école nationale.

A 5 heures, place Porte de la Buissière, concert donné par l'Eclat de Sermorens.

A 8 heures 1/2, place d'Armes, concert par la musique des sapeurs-pompiers.

A 9 heures, place d'Armes, salves d'artillerie.

A 9 heures 1/2, brillant feu d'artifice. Illuminations d'édifices publics et de la promenade du Mail.

Les personnes qui désirent prendre part au concours de boules du dimanche 12 devront se faire inscrire chez MM. Chapot, restaurant, rue des Terreaux; Brizard, café Montgolfier, ou Chamaron, hôtel, cours Sézenac.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 12, à midi.

FÊTES ET RÉUNIONS D'AUJOURD'HUI

IV^e Concours de tir de Lyon.

Fête de gymnastique, sur le terrain de courses du Grand-Camp.

Aux Arènes lyonnaises. — A 3 heures, grandes courses espagnoles, par le célèbre Carillo et son quadrille.

Ouvriers galochers. — Réunion trimestrielle à la Bourse du Travail, à 2 heures.

Club des sténographes du Rhône. — A 8 heures du soir, café Buthion, place de l'Hôtel, fête intime.

Boulangerie ménagère de Vaise. — A 9 heures, banquet au restaurant du Chalet, à Champagne.

Suicide d'un Sous-Officier

Hier matin, un sous-officier appartenant au 124^e d'infanterie, en garnison au fort Lamothé, s'est suicidé en se tirant un coup de revolver en pleine poitrine.

Il a été trouvé étendu sanglant au milieu de sa chambre, par ses camarades accourus au bruit de la détonation.

Le corps a été aussitôt transporté à l'infirmerie, où le médecin-major du régiment l'a examiné, mais tous les soins pour le rappeler à la vie sont demeurés inutiles, la mort avait été instantanée.

Le malheureux qui s'est ainsi suicidé se trouvait sous le coup d'une punition très grave. C'est à ce motif qu'il faut attribuer son acte de désespoir.

Le Calendrier. — Dimanche 12 juillet, 1933 jour de l'année.

Lune: nouvelle, le 6; premier quartier, le 14.

Soleil: lever, 4 h. 11; coucher, 7 h. 50.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Dimanche 12 juillet, 1933 jour de l'année.

Lune: nouvelle, le 6; premier quartier, le 14.

Soleil: lever, 4 h. 11; coucher, 7 h. 50.

Les fontaines lumineuses. — Hier soir, à 9 heures, le service de la voirie a procédé aux premiers essais des fontaines lumineuses qui fonctionneront demain et mardi soir.

Ces expériences ont été dirigées par MM. Clavenad, ingénieur en chef de la voirie, et Busquet, ingénieur. Elles ont parfaitement réussi, ainsi qu'a pu s'en convaincre la foule de curieux qui a stationné sur la place et la rue de la République, pendant une partie de la soirée.

Une fillette dévorée. — Une fillette d'une dizaine d'années, qui s'amusa, hier matin, à 7 heures, sur le cours Lafayette, a été renversée par une voiture, dont les roues lui ont passé sur le corps.

Des passants la relevèrent aussitôt, et le docteur Soulié fut appelé pour lui donner des soins, mais ils furent inutiles. La pauvre enfant avait cessé de vivre.

Quant à l'auteur de cet accident, il avait profité de l'émotion des témoins de cette scène pour fouetter son cheval et disparaître.

Une enquête est ouverte.

Un pendu. — Un employé des ateliers d'Oullins, nommé Chausson, âgé de 60 ans, s'est pendu hier matin dans son domicile.

La corde étant très mince son rompit, et Chausson tomba sur le parquet où il resta étendu sans connaissance.

C'est là que sa femme le trouva. Un médecin fut aussitôt appelé, mais en dépit de ses soins, le désespéré ne put être rappelé à la vie.

On croit que Chausson s'est suicidé dans un accès de folie alcoolique.

Suicide à Igrigny. — M. Fresne, âgé de 60 ans, propriétaire et cultivateur à Igrigny, a été trouvé pendu, hier, à sept heures, dans son domicile. Ce sont les voisins qui, ne voyant pas sortir à son heure habituelle, sont allés frapper à sa porte. Ils ont vu son cadavre se balançant à une poutre du plancher.

Fresne était malade depuis fort longtemps: c'est sans doute dans un accès de fièvre qu'il a mis fin à ses jours.

Accident de voitures. — Une collision a eu lieu hier, à l'angle des rues de Belfort et d'Austerlitz, à la Croix-Rousse, entre une voiture de charbon conduite par M. Péchet, cours Charlemagne, 60, et un autre véhicule appartenant à M. Ferrand, fabricant d'eaux gazeuses, rue de Nuits, 12.

Le cheval de M. Ferrand, effrayé, se jeta contre la devanture du magasin le rouennier de M. Bonthoux, rue d'Austerlitz, 15, et se coupa une jambe dans une vitre.

Les parties se sont arrangées à l'amiable pour le paiement des dégâts.

A l'Hôtel-Dieu. — On a amené à l'Hôtel-Dieu dans la soirée d'hier, vers 10 heures, un cultivateur de Vaudevenot (Ardèche), nommé Joseph Forot, âgé de 38 ans.

Forot chassait les lapins dans un champ avec un pistolet, lorsque l'arme éclata et le blessa grièvement à la main droite.

Forot, âgé de 3 ans, dont les parents habitent chemin de Gerland, 140, s'amusa avec des enfants de son âge, lorsqu'il tomba dans un réservoir d'eau, profond d'un mètre cinquante, et se noya.

Ce n'est qu'un quart d'heure après l'accident que le cadavre du petit Henri put être retiré. Naturellement tous les soins furent inutiles, le pauvre garçonnet avait cessé de vivre.

Le succès du Timbro-Poste s'accroît tous les jours. L'innovation de donner les croquis des timbres de toutes les nations y contribue pour beaucoup et facilite énormément tous les collectionneurs.

